



DÉVELOPPEMENT DURABLE



RAPPORT 2013



LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013 INTEGRANT LE BILAN ANNUEL DE L'AGENDA 21 DE LA MÉTROPOLE

Le présent rapport de développement durable (RDD), élaboré conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011, fait l'état des lieux des pratiques, des politiques publiques et des actions de la Métropole en matière de développement durable, et en dresse leurs bilans au regard de chacune des cinq finalités du développement durable (qui correspondent aux axes stratégiques de l'Agenda 21 métropolitain).

Il permet de présenter les nombreuses avancées et résultats positifs de l'action de la Métropole, tout en identifiant le chemin restant à parcourir, la Métropole se fixant des objectifs toujours plus ambitieux pour garantir la prise en compte des besoins et des attentes des habitants et le respect de l'environnement local et de la Planète.

Les informations incluses dans ce rapport concernent la **période janvier-octobre 2013**, sauf mention contraire. Certains éléments sont disponibles uniquement pour l'année 2012. En effet, les bilans des délégations de service public notamment ne seront disponibles pour l'année 2013 qu'au cours du 1^{er} semestre 2014.

Le rapport de développement durable 2013 intègre également le bilan de l'Agenda 21 métropolitain pour sa 1^{ère} année de mise en œuvre, au travers :

- d'un descriptif des actions portées par la Métropole et ses communes membres inscrites dans l'Agenda 21 ;
- d'éléments chiffrés et d'indicateurs qui sont renseignés pour la période 2011 à 2013. Et ce pour permettre, dans un souci de transparence, d'évaluer et de suivre dans le temps l'action de la Métropole en termes de développement durable ;

Le RDD 2013, présenté au Conseil Métropolitain préalablement au vote du budget 2014, est téléchargeable à l'adresse :

<http://nicedazur.org/developpement-durable>.

En 2013, deux actions de l'Agenda 21 de la Métropole portées par les communes ont bénéficié de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2013 de soutien aux agendas 21 locaux lancé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA : le projet de réhabilitation de la rivière urbaine La Lubiane à Vence et celui de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires de Carros. Au total, quinze projets inclus dans l'Agenda 21 métropolitain avaient été présentés à cet appel à projets.

L'AGENDA 21 MÉTROPOLITAIN : FEUILLE DE ROUTE DU TERRITOIRE EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Métropole Nice Côte d'Azur a lancé, dès sa création, l'élaboration d'un Agenda 21 à l'échelle de son territoire pour lui permettre de disposer rapidement d'un **schéma directeur, feuille de route en matière de développement durable**.

L'Agenda 21 métropolitain (<http://nicedazur.org/environnement/agenda-21>), adopté le 19 avril 2013 pour une période de 5 ans (2013-2018), **a été labellisé au niveau national « Agenda 21 local France » le 19 décembre 2013**. En plus d'être la 1^{ère} Métropole labellisée, c'est aussi la 1^{ère} fois que cette certification est reconduite pour la 3^{ème} fois consécutive !

Le plan d'actions de l'Agenda 21 métropolitain (présenté en Annexe I) est resserré autour de **5 axes, 18 objectifs stratégiques et 62 actions, dont 6 portées par les communes membres, 10 conjointement par les communes membres et la Métropole et 46 par la Métropole uniquement**.

L'Agenda 21 métropolitain a été le premier en France à associer les communes à son élaboration et sa mise en œuvre en leur confiant la réalisation d'actions sur leur territoire respectif. Cette particularité lui permet d'embrasser l'ensemble des compétences au service des concitoyens sans restriction liée à des considérations administratives. Les actions portées par les communes bénéficient de l'aide de la Métropole, qui anime et fait vivre des groupes de travail constitués des communes pilotes et partenaires de chaque action. Il est à noter pour 2013, la réunion de travail avec les communes sur « Le bio/local dans les cantines scolaires » (page 72), et la réalisation en cours, auprès des communes porteuses de ces actions, de deux enquêtes sur « Le zéro phytosanitaire » (page 29) et « Les canaux d'irrigation et les jardins familiaux ou partagés » (page 45).

L'Agenda 21 est avant tout un document fédérateur et accessible aux acteurs du territoire et au public, permettant de porter à connaissance la stratégie et les actions représentatives en matière de développement durable de la Métropole. Il permet aux communes du territoire de collaborer et d'échanger sur des problématiques communales semblables. Il permet également de réaliser le suivi et mesurer les avancées de la politique de la Métropole en matière de développement durable.

L'Agenda 21 a été présenté le 21 mars 2013 au Forum 21, son instance de concertation rassemblant les acteurs publics et privés du territoire, et le 22 juillet 2013 à la Commission développement durable, nouvelles technologies et innovation numérique du Conseil de Développement Durable et de Proximité de la Métropole, organe consultatif et indépendant qui regroupe les acteurs de la vie locale.

Contact :

Direction de l'environnement et de l'énergie
de la Métropole Nice Côte d'Azur

Tel : 04 89 98 15 00

www.nicecotedazur.org

